

Luttes sociales, « cagnotte » fiscale et réformes structurelles

L'indispensable apport communiste

par Yves Dimicoli

L'essor des luttes sociales (hôpital, école...) a conduit le gouvernement à décider d'un collectif budgétaire pour le printemps. Le débat sur l'affectation du surplus de recettes fiscales engendré par la croissance (la « cagnotte ») prend ainsi une toute autre dimension en bousculant les dogmes du gel de l'emploi public et du freinage de la dépense publique. L'exigence d'une mobilisation très audacieuse et créative des finances publiques et du crédit bancaire se pose désormais avec acuité pour répondre aux urgences et commencer à changer le contenu de la croissance afin de la rendre durable, par la promotion de l'emploi, de la formation et des salaires. Dans une conjoncture appelée à se détériorer, la « gauche plurielle » est ainsi sollicitée, comme jamais, pour réussir ce pourquoi elle a été portée jusqu'au gouvernement en juin 1997.

C'est à près de 31 milliards de francs (30,7), contre une estimation de 24 milliards de francs en décembre dernier, que le gouvernement a finalement porté la mesure officielle du surplus de recettes fiscales, constaté sur l'exercice 1999, par rapport à l'hypothèse initiale.

Ce supplément de 7 milliards de francs a été automatiquement affecté à la réduction du déficit budgétaire de l'année écoulée, portant celui-ci à 206 milliards de francs contre 237 milliards de francs escomptés à l'origine.

Au total, les 31 milliards de francs de « cagnotte » auront été affectés à hauteur de 17 milliards de francs environ (55%) à la réduction du déficit. Le reste, avec le collectif budgétaire

adopté en décembre dernier, est allé à des mesures nouvelles (minima sociaux...) et des baisses anticipées d'impôts (TVA).

La relance du débat sur le « partage des fruits de la croissance »

Il apparaît ainsi que Bercy a minoré assez sensiblement tout au long du second semestre 1999 le surplus de recettes. On peut en effet penser que la reconnaissance, en fin d'année dernière, de la réalité des rentrées d'impôts aurait obligé Lionel Jospin à ouvrir beaucoup plus le débat sur le « partage des fruits de la croissance », ce qu'à l'évidence il ne comptait pas faire...

Cette « cagnotte » provient avant tout de l'augmentation des recettes fiscales du fait de la croissance de l'activité. Ce phénomène n'est pas propre à la France. Tous les pays de l'OCDE l'ont enregistré dans des proportions plus ou moins importantes. C'est aux Etats-Unis qu'il a été le plus marqué : le surplus y est de l'ordre de 70 milliards de dollar. Mais il a été considérable en Italie (60 milliards d'euros). Au Royaume-Uni et en Allemagne la performance a été plus modeste : 6 à 7 milliards de livres et 10 milliards de deutschemarks respectivement.

Bref, la France n'est pas un cas particulier. De partout, en réalité, la baisse des taux d'intérêt, concertée entre banques centrales, et les injections massives de liquidités consenties pour relancer les marchés financiers et boursiers après la « crise asiatique » ont fini par engendrer une certaine reprise de la croissance réelle et, donc, des rentrées d'impôts.

Mais cette croissance réelle n'est,

en fait, que le sous-produit d'une très vive croissance financière mondiale. En attestent les records successifs de progression enregistrés par la capitalisation des grandes places boursières occidentales ainsi que par les opérations de fusions et acquisitions. C'est ainsi, par exemple, que la France aura vu son PIB croître de 2,7% au total l'an dernier, tandis que la capitalisation de la Bourse de Paris augmentait, elle, de 51%, record des grandes places occidentales.

Cependant, le chômage demeure d'autant plus massif dans le monde entier qu'il a littéralement explosé en Asie, tandis que la précarisation généralisée est devenue galopante dans les pays de l'OCDE, ceux de l'Union Européenne particulièrement.

Et, désormais, les taux d'intérêt remontent à long terme, comme à court terme. En effet, anticipant sur la résurgence de tensions inflationnistes, alors que l'on touche à la fin d'un cycle de reprise de moyenne période (7 à 10 ans), et rivalisant dans l'attraction des capitaux avec les Etats-Unis, les banquiers centraux remontent les taux d'intérêt administrés à court terme.

Même aux Etats-Unis, le président de la Banque centrale (Fed) a déclaré que les éléments de « nouvelle économie » engendrés par la diffusion des technologies informationnelles n'empêchent pas que continue de primer aujourd'hui la « loi de l'offre et de la demande ».

Aussi est-il permis de penser que la conjoncture actuelle est fragile, avec un risque de retournement – toute chose égale par ailleurs – fin 2000 ou en 2001, à partir, notamment, de difficultés aux Etats-Unis mêmes. C'est ce

que laisse anticiper explicitement un scénario retenu par les services de l'OCDE pour l'an prochain.

Le premier ministre lui-même a suggéré la nécessité, dans ces circonstances, de consolider la croissance avec des mesures adéquates. Le 23 janvier dernier, lors du sixième rassemblement national des secrétaires de section du PS, il relevait ainsi : « cette croissance doit se poursuivre, cette décrue du chômage il faut absolument l'assurer, la pérenniser, pour que ne se produise pas une phase où l'on verrait pendant quelques années – ça s'est déjà produit – dans des taux de croissance relativement forts, une embellie qui, ensuite, à nouveau se retourne ».

Derrière la « cagnotte de Bercy », la croissance des revenus financiers

D'ailleurs, les évolutions à l'œuvre n'incitent-elles pas à reconsidérer l'orientation des instruments de la politique économique et financière du gouvernement ?

La croissance du PIB l'an dernier aura été, au total, de 2,7%. La demande intérieure y a contribué de façon décisive, même si elle a ralenti par rapport à l'année précédente.

Bien sûr, cette évolution porte la trace de quelques mesures positives, quoi qu'insuffisantes, du gouverne-

ment avec l'apport spécifique des ministres communistes.

Mais des choses beaucoup plus fondamentales et contradictoires se profilent derrière ces tendances.

C'est un fait, l'emploi a augmenté. Mais, avec la persistance d'une forte « modération salariale », sa contribution au soutien de la consommation ne doit pas être exempte de contradictions. Selon l'INSEE, le salaire mensuel de base (SMB), qui avait cru de 2% en glissement annuel en 1997 n'aura cru que de 1,7% et 1,8% en 1998 et 1999 respectivement (1). L'évolution de la masse salariale reçue par les ménages a ralenti l'an dernier (+3,7% en moyenne annuelle après + 3,9% en 1999) (2).

L'INSEE souligne aussi que « la réduction du temps de travail est un motif de modération des salaires mensuels » (3) confirmant ainsi, en réalité, combien, le patronat, prenant appui sur les contradictions de la Loi Aubry II, cherche à utiliser les 35 heures pour accentuer la pression sur les coûts salariaux avec un formidable chantage à propos de l'emploi et de la compétitivité.

Tout laisse penser que l'année 1999, marquée par une profusion de records boursiers et de profits financiers, sera à nouveau caractérisée par un recul de la part de la rémunération

des salariés dans la valeur ajoutée globale (produits financiers inclus) des entreprises. Déjà en 1998, avec 58,6% le recul avait été assez net sur 1997 (59,1%).

François Hollande dit vrai lorsqu'il assure : « En outre, les 35 heures peuvent avoir pour effet de contenir les revendications salariales. Donc le partage de la valeur ajoutée demeure en France particulièrement défavorable aux salariés » (4).

Ce freinage des salaires consécutivement à un certain progrès de l'emploi est à rapprocher des évolutions qui caractérisent le marché du travail.

Le chômage officiel (demandeurs d'emploi de catégorie 1) a diminué de 390 000 unités l'an dernier. Mais le nombre des autres chômeurs (catégories 2 à 8) a augmenté simultanément de 325 000, tandis que le nombre de radiations administratives de l'ANPE s'est accru de 38%.

Quant aux emplois créés, ils l'ont été surtout sur un mode précaire ou ultra précaire, même si une tendance récente commence à faire un peu remonter la courbe des contrats à durée indéterminée.

En décembre 1997, les offres d'emploi d'une durée inférieure à 6 mois atteignaient le nombre de 85 000 ; elles sont passées à 86 000 en décembre 1998, pour atteindre 96 000 en décembre 1999. Et, simultanément, les emplois à temps partiel atteignaient 17,1% des emplois totaux fin 1999, un record !

Il est clair que la politique d'allègement des cotisations sociales patronales continuée puis développée systématiquement par le gouvernement depuis 1997-98 a beaucoup encouragé de tels biais.

On ne saurait donc se contenter de regarder du côté des salaires et de l'emploi pour comprendre les raisons du maintien du rythme de la consommation des ménages.

Outre une baisse du taux d'épargne (lequel demeure très élevé) il faut regarder aussi du côté des revenus financiers, ce que l'INSEE appelle les revenus de la propriété et de l'entreprise, encaissés par les ménages.

L'an dernier, en moyenne annuelle, ils ont cru en net de 8,2% après un bond de 7,4% en 1998. C'est en ligne avec la très forte augmentation des profits et, surtout, l'explosion de la capitalisation boursière.

Divers dispositifs mis en place par le gouvernement ont encouragé une



Bercy a longtemps cherché à minorer le surplus de recettes fiscales pour 1999.

telle évolution, notamment la poursuite des privatisations et les efforts, au plan fiscal par exemple, pour orienter l'épargne des ménages vers les placements en actions.

Au total, on aboutit à une vive croissance des revenus financiers du capital encaissés par les ménages français. Avec les plus values financières permises par la hausse des cours en Bourse, cela a sans doute facilité l'accès massif de leurs bénéficiaires au crédit bancaire pour consommer et s'équiper plus, notamment en produits et services de la « Net-économie ».

Les groupes aggravent « l'extraversion » du système productif français

Ce soutien très contradictoire de la demande interne s'est conjugué avec la façon dont la France a cherché à se positionner dans la conjoncture européenne et mondiale après la « crise asiatique ».

Moins impliquée que l'Allemagne ou l'Italie sur les marchés des pays émergents, elle a moins souffert de la dépression de la demande chez ces derniers. Et elle a pu s'accrocher rapidement à la reprise mondiale qu'a finie par engendrer la baisse des taux d'intérêt des banques centrales.

La dépression continuelle de l'euro, devenu monnaie unique européenne, par rapport au dollar n'a fait alors qu'accentuer les gains de compétitivité des secteurs exportateurs de l'économie française par la baisse des coûts salariaux relatifs.

En effet, le taux de change effectif de l'euro est tombé en moyenne de l'indice 101,5 en 1998 à l'indice 95,7 en 1999 (5).

Les excédents commerciaux réalisés en 1999 ont été très importants : 124 milliards de francs, soit 1,4% du PIB. On note cependant leur recul par rapport à 1998 (145 milliards de francs) explicable par une croissance des importations qui, bien qu'en retrait sur celle de l'année 1998 (+3,8% contre + 7,8%), est restée sensiblement supérieure à celle des exportations (+ 2,4% contre + 6,4%), du fait, notamment, des produits énergétiques.

Dans quelle mesure ces évolutions portent-elles témoignage de l'extraversion du système productif français et de sa difficulté à répondre de façon efficace à des sollicitations durables de la demande intérieure, alors que la

guerre économique redouble sur des débouchés mondiaux dont la croissance est gravement bridée par le chômage et la pression des exigences de rentabilité financière ?

D'ailleurs, ne note-on pas en France, parallèlement au maintien d'un considérable sous-emploi, l'augmentation, dans certains secteurs et régions, des pénuries de main d'œuvre qualifiée traduisant l'insuffisance rémanente des efforts de formation continue au-delà de la formation initiale ?

Quant aux excédents commerciaux accumulés, ils ont été très largement recyclés dans une formidable croissance financière à l'étranger, aux Etats-Unis notamment.

Sur les onze premiers mois de l'année 1999, en effet, il est sorti de France pour 1206,5 milliards de francs sous forme d'investissements directs (337,4 milliards de francs) et d'investissements de portefeuille (869,1 milliards de francs). L'année précédente, il n'était sorti, sur la même période, que 916 milliards de francs à ces titres. La balance des investissements directs et de portefeuille présente au total, sur onze mois 1999, un solde négatif de 491,4 milliards de francs contre 418,4 milliards de francs pour la même période de 1998 (6).

Derrière cette hémorragie financière on retrouve la façon dont les groupes ont été encouragés à faire face, pour la rentabilité financière, aux défis de coopération de la révolution informationnelle en développant une intense activité de fusions et acquisitions transfrontalières et de placements en bourse.

Le pacte de stabilité bousculé par les luttes

On mesure donc combien les surplus de recettes fiscales ne sont qu'en partie le résultat de la politique gouvernementale. Et ils n'expriment pas nécessairement une bonne orientation de celle-ci. Tant s'en faut !

Par contre, le débat sur leur affectation est très important car il broche sur celui de savoir comment faire pour soutenir l'emploi et la croissance réelle en 2000 et au-delà.

Cette question sera d'ailleurs au cœur de la discussion sur le collectif budgétaire que Lionel Jospin a été amené à décider pour le printemps sous l'effet d'exigences diverses.

Il s'agit d'abord des besoins qui s'expriment en matière de santé avec la lutte des personnels hospitaliers,

en matière d'éducation avec les luttes des enseignants, parents et élèves, comme dans le Gard, en matière de minima sociaux et d'insertion dans la formation et l'emploi avec les luttes des chômeurs, en matière de créations d'emplois publics en liaison avec l'exigence d'une réduction réussie du temps de travail dans la fonction publique.

Ces luttes bousculent les blocages au sommet et marquent des points. La logique de partage de la pénurie proposée par Claude Allègre dans l'enseignement est mise en cause, le ministre s'étant trouvé obligé de commencer à répondre aux exigences fortes qui s'expriment dans le Gard. C'est un précédent significatif pour les autres départements

Mais l'événement le plus important à l'heure où ces lignes sont écrites tient, sans doute, dans le fait que le gouvernement s'est résolu à débloquer 10 milliards de francs sur trois ans pour l'hôpital. Dès cette année, la Sécurité sociale y contribuera à partir de ses excédents, pour 1,2 milliard de francs. Il conviendrait que les 2,6 milliards de francs de crédits budgétaires annoncés en complément, soient financés par la « cagnote » fiscale et non par un redéploiement de lignes existantes.

Les manifestations et mouvements de grève des personnels hospitaliers ont été déterminants. Mais a aussi beaucoup compté l'immense sympathie qu'ils suscitent dans la population des usagers scandalisés par la pénurie honteuse de moyens humains, matériels et financiers qui frappent l'hôpital public après des années de rationnement.

On note particulièrement la promesse faite sur l'emploi, le projet d'accord soumis aux syndicats prévoyant 12 000 créations. Mais on note aussi l'effort envisagé en matière de formation, sans compter le passage aux 35 heures avec l'engagement d'une « création nette » d'emplois.

D'autres demandes s'expriment de partout, tant le dogme du gel de l'emploi public a fait des ravages et n'est plus toléré dans le contexte de reprise.

L'exigence de nouveaux crédits pour répondre à ces besoins urgents va ainsi se conjuguer avec la nécessité de financer le « plan tempête ». Mais il s'agit aussi pour le gouvernement de trouver 7 milliards de francs pour la mise en œuvre de la loi Aubry II de



La promesse de « baisser les impôts » peut s'inscrire dans une perspective durable de freinage de la dépense publique.

RTT, à la suite de l'annulation du Conseil constitutionnel du dispositif de taxation des heures supplémentaires. A cela s'ajouterait le besoin de financer une baisse promise d'impôt, la taxe d'habitation sans doute, tout en poursuivant l'effort de réduction du déficit budgétaire entrepris dans le cadre du Pacte de stabilité de l'euro.

Ces inflexions imposées par les luttes, ces événements nouveaux, malgré l'ampleur annoncée de la « cagnotte » pour 2000, font grandir la contradiction avec les options fondamentales continuant de prévaloir au sommet avec ce pacte, alors que la croissance est fragile et que grimpent les taux d'intérêt à long terme grevant la dette publique.

En effet, le programme triennal des finances publiques pour 2001-2003 soumis par Lionel Jospin à la commission européenne s'inscrit, lui, dans une perspective durable de freinage de la dépense publique.

Baisser les impôts ? Pour qui et pour quoi faire ?

Retenant l'hypothèse plutôt optimiste d'une croissance du PIB de 3% par an en moyenne au cours de cette période, la programmation retenue se donne pour cible maîtresse un objectif de diminution de 2 à 2,5 points du rapport des dépenses publiques au

PIB. Les dépenses du budget de l'Etat ne croitraient que de 1% en volume (0,3% par an en moyenne), pour parvenir à afficher en 2003 un « excédent primaire » (hors charge de la dette) de 80 milliards de francs.

C'est sur ce socle – qui témoigne du risque d'un consensus « gauche/droite » – qu'est déployée la promesse de « baisser les impôts ». Il s'agit, en l'espèce, de ramener en 2003 le taux de prélèvement obligatoire du niveau record de 45,3% atteint en 1999 au niveau qui fut le sien en 1995 (43,7%). En ligne de mire la taxe d'habitation, dès cette année, et l'impôt sur le revenu à partir de 2001.

Bien sur, la diminution du taux de prélèvement obligatoire ne signifie pas automatiquement la diminution de la masse des prélèvements. Celle-ci, au contraire, peut très bien continuer d'augmenter, mais à un rythme moindre que celui de 3% par an postulé pour la croissance du PIB entre 2001 et 2003.

Or, on relève que le programme triennal des finances publiques annonce que les exonérations de cotisations sociales patronales sur les « bas salaires », soutenant les profits des entreprises, seront accrus de 100 milliards de francs d'ici 2003, en lien avec le dispositif retenu pour la réduction du temps de travail.

Dans une telle configuration, en réalité, la masse des prélèvements sur les salariés et leurs familles continuerait donc d'augmenter.

Est-ce ainsi que l'on soutiendra l'emploi et la croissance réelle, en surmontant l'insuffisance de formation et de qualification, alors que tendent à remonter les taux d'intérêt qui encouragent plus que jamais la croissance financière des capitaux ?

Et de telles options ne risquent-elles pas de rendre assez illusoire la perspective proclamée d'une « reconquête du plein emploi » qui, ainsi que l'a rappelé Lionel Jospin lui-même, « ne peut certes faire disparaître totalement le chômage, mais doit le ramener à un niveau minimal » (7).

Les hospitaliers, les enseignants et les parents d'élèves, les chercheurs, les fonctionnaires, les chômeurs et les étudiants comme tous les salariés qui luttent pour que les 35 heures réussissent pour l'emploi et un mieux vivre, tous sont en quête de perspectives plus audacieuses. Ils invitent à leur façon à mettre en cause l'avancée d'un consensus gauche/droite dangereux faisant de la dépense publique sociale la cause de tous les maux et considérant l'emploi comme une simple résultante de la croissance des capitaux. Bien sur, ils ne demandent pas de casser l'expérience qu'ils ont décidée majoritairement d'engager en juin 1997, ce qui, finalement, ouvrirait plus grande la route à l'avancée de ce consensus. Ils veulent que la gauche plurielle réussisse ce pourquoi ils l'ont portée jusqu'au gouvernement. Il est clair que leur intervention rassemblée peut faire bouger les choses, comme en attestent les décisions nouvelles en matière hospitalière.

Il s'agirait alors de chercher à faire prévaloir, à l'appui de toutes leurs luttes, avec des contre-propositions, de nouvelles initiatives immédiates et une réorientation de la politique du gouvernement.

Commencer à construire des réformes profondes

On mesure ainsi le besoin, dans cette situation, d'un apport communautaire original articulatif, par des propositions audacieuses et réalistes, luttes pratiques et projet transformateur.

On ne pourrait, en effet, se limiter à un point de vue, par ailleurs nécessaire, sur d'éventuelles baisses d'impôts, qu'il faudrait cibler au demeure-

rant. Il faut aussi viser une réforme profonde de tout le système de prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) favorable à l'emploi, la formation, la croissance réelle et décourageant les gâchis financiers.

Il faut en effet cesser de diaboliser les prélèvements obligatoires, tout le problème étant de savoir sur quoi on prélève et comment on utilise les recettes prélevées.

Il est indispensable, par exemple, de pénaliser la croissance financière, mettre à contribution les placements financiers dont l'encours total pour les entreprises, banques et assurances en France approchait les 30 000 milliards de francs fin 1997 (8).

De même, l'augmentation du prélèvement sur les entreprises pour financer la formation continue est nécessaire, car on voit aujourd'hui combien demeure insuffisant leur effort en ce domaine avec la multiplication des goulots de qualification dès que la croissance dure un peu. Et l'accroissement des dépenses de formation contribuerait à soutenir la demande tout en améliorant l'efficacité de l'offre. La croissance s'en trouverait durablement confortée.

Il y a nécessité aussi d'un nouveau soutien de la dépense publique pour répondre à des besoins urgents et à l'exigence d'une consolidation de la croissance. Et cela appelle bien sûr de nouvelles initiatives en Europe même, en visant à substituer un pacte de coopération pour l'emploi, la formation et la croissance au pacte de stabilité de l'euro.

Le besoin est criant aussi d'utiliser autrement les fonds publics, pour amorcer la pompe du crédit des banques et solliciter la création monétaire des banques centrales et de la BCE pour le développement de toutes les capacités humaines, au lieu des placements boursiers.

Il s'agirait de partir de nouveaux principes pour inciter les entreprises à assumer une responsabilité sociale pour l'emploi.

Au lieu de baisser tant et plus les charges sociales patronales on abaisserait les charges financières du crédit qui sont appelées à augmenter avec les taux d'intérêt.

A cet effet, on convertirait les aides publiques accordées aux entreprises au nom de l'emploi en fonds de bonification des taux d'intérêt des crédits que leur accordent les banques pour leurs investissements. Plus ces der-

niers programmerait des créations d'emploi et plus la bonification du crédit serait accrue.

Le besoin alors de faire refinancer ces prêts par la Banque de France jusqu'à la BCE permettrait d'ouvrir la porte d'une réorientation de la politique monétaire européenne. On pourrait ainsi construire en coopération une sélectivité nouvelle des taux d'intérêt, favorable à l'emploi et pénalisante pour les placements financiers.

Il y a nécessité enfin d'un contrôle citoyen, d'une transparence dès le terrain – et pas seulement à l'Assemblée nationale – sur l'utilisation des fonds publics, afin d'en accroître fortement l'efficacité sociale pour l'emploi, la formation, la qualité de vie des salariés et de leurs familles, notamment à propos des 35 heures. On peut se saisir pour cela du vote en première lecture de la proposition de loi présentée par Robert Hue et les députés communistes instituant une commission nationale et des commissions régionales dans ce but.

Il s'agirait, ce faisant, au total, d'articuler des actions nouvelles immédiates pour changer les situations de chômage et de précarité en situations d'emploi ou de formation avec de bons revenus à une perspective alternative d'ensemble : celle d'une sécurité d'emploi ou de formation allant « au-delà du plein-emploi d'autrefois » (9). ■

1. Insee. Note de conjoncture - décembre 1999, p. 66.

2. Ibid. p. 68.

3. Ibid. p. 66.

4. Interview au *Nouvel Economiste* du 28 janvier 2000.

5. Calculé sur une base 100 au premier trimestre 1999. Bulletin mensuel de la BCE, février 2000, p. 48.

6. Bulletin de la Banque de France, n° 74, février 2000.

7. Vœux à la presse, 11 janvier 2000.

8. Selon les comptes de patrimoine des entreprises non financières et des institutions financières (comptabilité nationale) ils atteignaient 28 438 milliards de francs.

9. Paul Boccard « Aller au-delà du plein emploi d'autrefois ». *L'Humanité* du 29 février 2000.

Commission de contrôle des fonds publics : un point d'appui pour les luttes

Déposée par Robert Hue au nom du groupe communiste et apparenté, la proposition de loi relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises a été adoptée, en première lecture, à l'Assemblée nationale.

Comme le précise Robert Hue dans son intervention, il s'agit-là d'une triple exigence : « morale (...) car on ne peut accepter qu'une poignée de dirigeants d'entreprise fassent comme bon leur semble usage de l'argent de la nation, c'est-à-dire celui des contribuables (...) de transparence, car le maquis actuel des aides publiques rend presque impossible leur lisibilité (...) mais aussi d'efficacité économique et sociale ».

Le texte va, en effet, bien au-delà des seuls enjeux éthique et de transparence. Il vise à réorienter les fonds publics en demandant des comptes aux entreprises en fonction d'objectifs à atteindre, d'engagements à tenir, de besoins à satisfaire.

Il est renforcé par un article qui donne aux salariés, par l'intermédiaire des comités d'entreprise ou des délégués du personnel, des droits nouveaux de regard et d'intervention sur les aides publiques, en faisant obligation à l'employeur de leur en communiquer le montant et l'utilisation.

Cet article envisage même « la suspension, la suppression ou le remboursement de ces aides, dès lors qu'elles n'auraient pas fait l'objet d'un usage conforme aux engagements de l'employeur, ou aux objectifs avancés par les salariés et leurs organisations représentatives ». Sans attendre les suites parlementaires et réglementaires, il s'agit-là d'un point d'appui pour de nouvelles pratiques d'interventions et de débats citoyens pour une autre utilisation de l'argent.

Le texte est disponible sur internet : www.assemblée-nationale.fr